

Dialogue de sourds à L'Avenir

PRESSE La direction s'est défendue d'avoir organisé un lock-out le 6 mars

- Le Parlement a auditionné les acteurs du conflit.
- Chacun campe sur ses positions.
- La sortie de crise n'est pas proche.

Pour la troisième fois en quelques mois, une audition était organisée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la situation au sein des Editions de l'Avenir (EDA). Il s'agissait de tirer au clair les derniers rebondissements de ce conflit interminable. Les trois licenciements secs annoncés le premier jour de la semaine de Carnaval étaient basés sur des critères objectifs ou s'agissait-il de licenciements ciblés visant à se débarrasser de journalistes jugés trop critiques vis-à-vis de l'actionnaire Nethys ? La décision de la direction de fermer les accès au site web pour les journalistes le mercredi de cette même semaine, après deux jours de grève, s'apparentait-elle à un « lock-out » et à une atteinte à la liberté de la presse ?

Des versions divergentes

Pendant plus de quatre heures, la direction d'un côté, les représentants des journalistes et des

syndicats de l'autre, ont livré leurs versions (très) divergentes des faits. Si la tension était palpable entre direction et journalistes, elle l'était aussi entre syndicats et représentants des journalistes, les premiers reprochant aux seconds de ne pas respecter leurs prérogatives et d'avoir un double agenda : à savoir faire sortir Nethys de l'actionnariat. Au final, on a assisté à un véritable dialogue de sourds qui laisse à penser que la sortie de crise n'est pas pour demain... Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels, allant même jusqu'à dire qu'en matière d'indépendance rédactionnelle, elle craignait « que le conflit ne fasse que commencer »...

La direction a campé sur sa position niant avoir organisé un lock-out. « Si on regarde dans le dictionnaire, un lock-out est une grève du patron qui empêche ses employés de travailler, explique Jos Donvil, administrateur délégué des EDA. Cela n'a jamais été le cas. Tous ceux qui voulaient travailler le pouvaient. Les journalistes avaient accès à la plateforme informatique. La preuve, c'est qu'un journal est paru le lendemain ». Selon la direction, le blocage de la publication des articles sur le site n'avait d'autre but que d'éviter que la rédaction ne se serve du site « pour faire de

la propagande ». C'est ce qui s'était passé deux semaines plus tôt, selon elle, lorsqu'un dossier rédactionnel baptisé « Comment Nethys a cassé L'Avenir » avait été inséré à la dernière minute dans le journal, dans le dos de la direction.

« Des faits d'une gravité exceptionnelle »

Philippe Leruth, représentant de la Société des rédacteurs, a estimé qu'il y a eu lock-out et que « les faits sont d'une gravité exceptionnelle. C'est une atteinte au droit d'informer, garantie par la déclaration des droits de l'homme ». Il parle aussi de censure. « Ce jour-là, on nous a dit que le journal ne sortirait pas si on publiait une caricature de Stéphane Moreau (CEO de Nethys) ». Ces faits ont été signalés par Ricardo Gutierrez, le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), au Conseil de l'Europe, gardien de la déclaration des droits de l'homme. « Sur les 537 cas graves de violation de la liberté de la presse signalés en 5 ans, c'est la première fois qu'on rescense un lock-out », a-t-il précisé. Comment sortir de cette crise ? C'est la question que tout le monde se pose. Les journalistes veulent que la Société des rédacteurs soit reconnue comme

un interlocuteur à part entière dans les négociations et demandent des garanties supplémentaires en matière d'indépendance de la rédaction, avec à la clé une description précise de la fonction de rédacteur en chef et de directeur des rédactions. L'AJP a une solution toute faite : elle propose que la charte éditoriale du « Soir » soit prise en modèle et traduite dans les réalités de L'Avenir.

Jos Donvil s'est dit ouvert à la discussion et prêt à s'inspirer de

toutes les chartes éditoriales de la Communauté pour voir comment assurer cette indépendance mais prévient : « la sortie de Nethys du capital des EDA ne peut pas être un préalable. C'est pourtant comme cela que les choses nous ont été présentées ». L'AJP dément.

Interpellé par l'opposition MR, le ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, a indiqué qu'il allait continuer à instruire le dossier mais que selon « son ressenti », la direction avait eu « une démarche disproportionnée » en interrompant l'accès aux outils de publication sur le web. « Juridiquement, il n'est pas établi qu'il y a lock-out mais je continue à travailler sur ce dossier pour répondre aux questions du Conseil de l'Europe ». ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

commission Média L'opposition dépose ses propositions pour soutenir la presse quotidienne

Quelles politiques faut-il mettre en œuvre pour soutenir le secteur en crise de la presse écrite ? Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) devait se pencher sur la question ce mardi. Deux textes étaient à l'ordre du jour de la commission Média. D'une part, une proposition de décret d'Ecolo - déjà déposée lors de la précédente législature (2014) - visant à renforcer les aides à la presse écrite, l'emploi, l'autonomie des rédactions, la transparence et le pluralisme et d'autre part une proposition de résolution du groupe MR, contenant une batterie de mesures de soutien relevant des compétences de la Fédération mais aussi d'autres niveaux de pouvoir (Régions, fédéral, Europe).

Le texte d'Ecolo propose d'augmenter de 50 % le montant des aides à la presse (10 millions aujourd'hui) sur une durée

de 5 ans et de renforcer le critère de l'emploi salarié dans l'affectation de ces aides. Il cherche aussi à renforcer le pluralisme et l'autonomie des rédactions en systématisant l'existence d'une charte éditoriale ou d'une Société des journalistes, en élargissant le champ de consultation des Sociétés de journalistes à de nouveaux domaines comme le contenu et la forme du média, le licenciement d'un rédacteur en chef, l'affectation des aides à la presse...

Si Ecolo s'est finalement décidé à re-déposer ce texte aussi tard dans la législature, c'est parce que le gouvernement n'est pas venu - comme il l'avait pourtant annoncé - avec un décret réformant les aides à la presse. Après de longs débats, le ministre des Médias Jean-Claude Marcourt (PS) n'a pas réussi à trouver un consensus au sein du secteur et s'est juste contenté d'augmenter le budget de ces

aides d'un million d'euros (+10 %).

C'est noir ou blanc

Il a buté sur la question du lien entre déontologie et aides. Actuellement, pour obtenir celles-ci, l'éditeur doit s'engager à respecter la déontologie journalistique. Soit il la respecte et obtient toutes les aides, soit il ne la respecte pas et est privé de l'entièreté du montant. C'est noir ou blanc. Cela rend, dans les faits, l'application de ce critère impraticable.

Le ministre voulait moduler les aides en fonction du degré de respect de la déontologie. Mais pour cela, il fallait pouvoir s'appuyer sur les avis rendus par le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), un organe d'autorégulation réunissant éditeurs et journalistes qui traite les plaintes reçues en la matière. Problème, ce dernier refuse que ses déci-

sions puissent être instrumentalisées et servent de base à la fixation de sanctions financières pour les éditeurs.

La résolution du MR contient, quant à elle, une vingtaine de propositions pour soutenir la presse écrite. Vu le calendrier des élections, elle s'adressait davantage au futur gouvernement qu'à l'actuel. Parmi

ces mesures, citons le soutien à l'émergence de nouveaux modes de consommation de la presse comme les cartes pré-payées destinées à l'achat de journaux ou des services d'abonnement à la presse sous forme de kiosques numériques - sorte de Spotify de la presse.

Il est aussi question de promouvoir davantage la presse auprès des étudiants en lançant des abonnements de six mois gratuits à l'achat de six mois payants. Cette gratuité serait financée à 50 % par les éditeurs et à 50 % par la FWB. La résolution appelle encore le gouvernement à acheter davantage d'espaces publicitaires dans les journaux pour ses communications d'intérêt général et à limiter le périmètre d'activité de la RTBF afin d'éviter que celle-ci n'offre gratuitement et de manière disproportionnée des contenus comparables à ceux que les éditeurs de presse visent à rendre payants.

Ces deux textes n'ont finalement fait l'objet d'aucun débat sur le fond, au grand dam des députés qui les défendaient, Stéphane Hazée pour Ecolo et Fabian Culot pour le MR. Les partis de la majorité ont estimé que le timing n'était pas opportun vu la proximité des élections. Le débat a même tourné à l'aigre entre PS et MR, le premier estimant que la proposition de résolution était « inutile », « vague » et « qu'elle ne répondait pas aux défis essentiels auxquels est confrontée la presse. » Les votes ont été reportés à une prochaine commission. ■

J.-F. M.